



Remboursement réparations europcar

Par **Alphonse78**, le 14/10/2012 à 22:43

Bonjour,

J'ai effectué une location de voiture dans un pays européen au cours duquel tout s'est bien passé, jusqu'au moment où j'ai fait une erreur bête mais lourde de conséquence : mettre le mauvais carburant au moment de rendre le véhicule. Oui, erreur grossière qui ne m'était jamais arrivée auparavant mais qui malheureusement peut se produire.

Tout s'était déroulé correctement concernant les réparations, après une attente de trois jours d'évaluation des dégâts et de réparations, l'agence m'a fait payer 410€ de réparations globales, chaque part de la réparation détaillée sur la facture, jusque là, pas de problème.

Un mois plus tard, revenu en France, je me rends compte que ces 410€ viennent de m'être crédités sur mon compte, sans aucune information... Là, je me dis qu'il y a un soucis. J'attends quelques jours, me disant qu'il s'agit d'une erreur, et que le montant va être débité de nouveau. Et bien non, je reçois quelques jours plus tard un courrier (envoi simple, pas du tout recommandé) me disant que je n'ai pas payé les réparations et qu'elles s'élèvent à 520€ et qu'il faut les régler avant le 24 octobre, sous peine de poursuites. Dans le détail de la facture, 250€ apparaissent en "Autres prestations", non identifiables...

Je ne comprends pas la démarche, sans explication, avec une lettre en envoi simple, sur du papier en tête Europcar, mais voilà, je doute et je ne sais pas ce que je dois faire.

Qu'en pensez vous ? Dois-je payer les yeux fermés sans me poser de questions ? La démarche entreprise par Europcar est-elle légale ?

Merci de votre aide

Bonne soirée

Alphonse